

**Proposition de raccordement électrique<sup>1</sup> n°DF26/046125/001001  
du 13/07/2023 valable jusqu'au 13/10/2023**

Destinataire de la proposition :

ICEA

Client : ICEA

815 LA PYRENEENNE  
MR GARDETTE JEAN PAUL  
LE PROLOGUE  
31670 LABEGE France

**Adresse du destinataire :**

ICEA  
815 LA PYRENEENNE  
MR GARDETTE JEAN PAUL  
LE PROLOGUE  
31670 LABEGE France

**Adresse des travaux de raccordement :**

72B AVENUE SALVADOR ALLENDE  
31320 CASTANET-TOLOSAN

## 1. Objet de la proposition de raccordement

Cette proposition présente la solution de raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension :

nécessaire et suffisante pour satisfaire les besoins en injection d'énergie électrique de l'Installation de Production conformément à votre demande ;

qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession ;

conforme à la documentation technique de référence publiée par Enedis.

Elle est établie en deux exemplaires originaux et constitue la proposition d'Enedis pour le raccordement de l'Installation. Elle est élaborée en fonction :

de votre demande de raccordement, qualifiée par Enedis après échanges éventuels,  
du Réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution.

Elle précise les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation, la contribution au coût du raccordement à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

<sup>1</sup> Pour une Installation de Production d'électricité

## 2. Caractéristiques du projet

### 2.1 Caractéristiques de l'Installation à raccorder

Vous avez demandé un raccordement pour une Installation de Production , avec une Puissance maximale installée de 12 kVA et une Puissance de Raccordement de kVA en répartie kVA / kVA / kVA.

Si à l'avenir, les besoins de l'Installation dépassaient cette Puissance de Raccordement, les éventuels travaux à réaliser sur les ouvrages constitutifs du raccordement pour satisfaire cette évolution, seraient facturés par Enedis au Producteur.

L'Installation de Production est équipée d'une protection de découplage : Intégrée aux onduleurs

Cette proposition a été établie en considérant que l'installation du client est conforme aux dispositions de la norme NF C 15-100, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

### 2.2 Caractéristiques du raccordement

Le raccordement est constitué d'un branchement et d'une extension de réseau<sup>2</sup> électrique. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Technique de raccordement : souterrain

Type de raccordement : avec Point De Livraison (= borne aval du disjoncteur branchement) type 2 - limite propriété, référencé : .

Tension de raccordement : 400 V entre phases.

Dispositif de comptage : pour la vente de la (du) : de la production.

Les caractéristiques du branchement existant sont les suivantes :

Client PRO – PRAC 22 85 P4E 110678– DU 02/12/2022 – INJECTION TOTALE-30KVA-Création de petit collectif ou émergence en limite de parcelle – Détecté en étude prestataire (CABLAGE OCCITAN) – OSR N° 64384612– ATTENTION : Transfert de devis de 938.99€ à demander à la GGCR à l'envoi du devis IEP -N° de PC0311132200011- PDL à créer en D3 sur IEP – (D1 figée à cause du PRAC) Date D (09/10/2023). Pour tout échange sur l'affaire, voir Jennifer LABRUGUERE DIPOLE 3111302008 ET POSTE 31113P0529 ALLENDE

Coffret existant :

Tous les ouvrages de raccordement jusqu'au Point De Livraison sont réalisés par Enedis, à l'exception des travaux qui vous incombent et listés à l'article 4. Le matériel utilisé pour le raccordement électrique de votre installation au Réseau Public de Distribution BT jusqu'au Point De Livraison est fourni par Enedis.

## 3. Contribution au coût du raccordement

Le montant à régler s'élève à 1126.79 € TTC.

Il est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies et en fonction des travaux effectivement réalisés par Enedis.

---

<sup>2</sup> Au sens du décret n°2007-1280 du 28 août 2007.

Ce montant est ferme pendant la durée de validité de cette proposition, mentionnée ci-dessus.

Le détail de ce montant figure en annexe.

### 3.1 Clause de révision de prix

Le montant de la contribution au coût du raccordement est établi aux conditions économiques et fiscales du 18 juillet 2023. Il est ferme et non révisable si l'ensemble des travaux de raccordement à réaliser par le demandeur sont achevés au plus tard un an après la date d'émission de la présente proposition.

Au-delà de cette date, le montant de la contribution au coût du raccordement, sous déduction de l'acompte versé au moment de l'acceptation de la présente proposition, est révisé suivant l'évolution des prix contenus dans le barème de raccordement.

## 4. Conditions préalables à la réalisation des travaux

Les conditions préalables à la réalisation des travaux sont les suivantes :

Réception de votre accord, matérialisé par un exemplaire daté et signé de cette proposition, accompagné :  
du chèque de règlement total ou de l'ordre de service<sup>3</sup> ;

d'un exemplaire daté et signé des Conditions Particulières du Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation (CRAE) ;

du certificat de non-opposition de la commune au projet, si l'Installation de Production relève de ce type d'Autorisation d'Urbanisme (si vous ne l'avez pas encore fourni) ;

Obtention par Enedis des autorisations administratives nécessaires au démarrage des travaux (autorisation de voirie, convention sur domaine privé...),

Réalisation des travaux qui vous incombent, détaillés ci-dessous : installation intérieur

Précisions éventuelles :

## 5. Echancier prévisionnel de réalisation des travaux

Les travaux de raccordement seront réalisés dans les 12 semaines, à compter de la réception de votre accord tel que défini à l'article 4 et sous réserve de :

l'accès au chantier garanti pendant toute la durée des travaux ;

l'obtention par Enedis des autorisations nécessaires (autorisations de voirie, servitudes...);

la réalisation des travaux qui vous incombent.

En cas de difficulté, vous serez contacté par l'accueil raccordement producteur.

## 6. Modalités de règlement

Le règlement de 0 % de l'opération, soit 0 € TTC sera effectué par vos soins par chèque libellé à l'ordre de Enedis et envoyé à l'adresse suivante :

Groupe Gestion Clients Recouvrement  
- Enedis Direction Régionale Midi-Pyrénées Sud

---

<sup>3</sup> pour les collectivités locales ou les services de l'État

- 2 Rue Roger Camboulives - TSA 20037 - 31100 Toulouse

LA BANQUE POSTALE -RIB:2004100001 5757564C020 39 -IBAN:FR70 2004 1000 0157 5756 4C02 039  
PSSTFRPPPAR

Rappel : l'envoi de ce règlement doit être accompagné des pièces citées à l'article 4. A défaut, le dossier sera mis en attente.

La facture définitive sera envoyée à l'issue des travaux de raccordement.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par Enedis lui seront dues.

## 7. Préparation de la mise en service

Une fois les travaux de raccordement de l'installation réalisés, l'injection sur le réseau de l'électricité produite par l'installation pourra intervenir si les conditions énumérées au chapitre 11 des Conditions Générales du CRAE sont remplies.

Par ailleurs, pour que Enedis puisse procéder aux vérifications liées à la mise en service, il est nécessaire que l'installation de production soit terminée et raccordée par vos soins aux ouvrages de branchement. Le coupon joint au courrier d'accompagnement de la présente proposition vous permet de communiquer cette information à Enedis.

## 8. Mise en service

Dès lors que les conditions rappelées dans l'article 7 seront réunies et que la mise en service aura été demandée, celle-ci interviendra dans le délai standard figurant au catalogue des prestations Enedis ; la prestation correspondante est facturée dans la présente proposition.

## 9. Modification de la demande initiale

Cette proposition est établie à titre gratuit. En cas de demande de modification des caractéristiques de l'Installation ou de celles de son raccordement, l'établissement d'une nouvelle proposition fera l'objet d'une facturation.

## 10. Information du demandeur

Enedis vous informe de l'existence de sa documentation technique de référence, de son référentiel clientèle, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La documentation technique de référence et le référentiel clientèle exposent les dispositions réglementaires applicables et les règles complémentaires qu'Enedis applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au Réseau Public de Distribution qui lui a été concédé.

Le barème de raccordement présente les modalités et les prix pour la facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations d'Enedis qui ne sont pas couvertes par le tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Électricité.

4/10

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*



Ces documentations sont accessibles à l'adresse Internet [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr). Les documents qu'elles contiennent vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais. Les termes commençant par une majuscule sont définis dans le glossaire de la documentation technique de référence.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'existence de ces documentations, préalablement à la signature de la présente proposition.

L'Accueil Raccordement Producteurs est à votre disposition pour toute question relative à cette proposition au .

Pour toute réclamation sur cette affaire, vous pouvez écrire au responsable de ce même Accueil Raccordement :

## 11. Accord

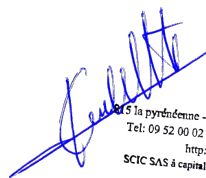
Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette proposition, accompagné du règlement précisé à l'article 6.

**Nom ou société<sup>4</sup> :**

À : Labège ..... Le : 18/07/2023 .....

**Signature ou cachet, précédés de la mention manuscrite « Proposition reçue avant réalisation des travaux, Bon pour accord »**

*Bon pour accord  
reçu avant réalisation  
des Travaux*

  
ICEA  
15 la pyrénéenne - le prologue - 31670 Labège  
Tel: 09 52 00 02 06 - [contact@icea-enr.fr](mailto:contact@icea-enr.fr)  
<http://icea-enr.fr>  
SCIC SAS à capital variable, 830 517 090 RCS

<sup>4</sup> Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

## Annexe de la proposition n DF26/046125/001001 du 13/07/2023 détail de la contribution au coût du raccordement

Votre installation est située dans la zone géographique de raccordement : 3.

### Total général

| Détails des prestations   | Qtés | Prix U. HT | TVA | HT       |
|---------------------------|------|------------|-----|----------|
| Articles spéciaux<br>Cout | 1    | 938.99 €   | 20% | 938.99 € |

|             | Total général |
|-------------|---------------|
| Total HT    | 938.99        |
| Montant TVA | 187.80        |
| Total TTC   | 1 126.79      |

Pour votre information, le coût total des travaux de raccordement facturés suivant le barème d'Enedis actuellement en vigueur, s'élève à 1126.79 €.

**Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation (CRAE)  
pour une installation de production de puissance  $\leq 36$  kVA  
raccordée au réseau public de distribution basse tension**

N° pour le site **72B AVENUE SALVADOR ALLENDE, CASTANET-TOLOSAN**

**CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Version 10

**COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES**

Version 8.1

ENTRE

**ICEA**

**815 LA PYRENEENNE**

**MR GARDETTE JEAN PAUL**

**LE PROLOGUE**

**31670 LABEGE France ,**

ci-après dénommé(e) le Producteur

D'UNE PART,

**ET**

Enedis, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé Tour Enedis, 92079 Paris La Défense CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Matthieu CASAUX Directeur de la DR Midi Pyrénées Sud,

Et ci-après dénommée Enedis

D'AUTRE PART,

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie », ou ensemble « Parties

7/10

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

## **Préambule**

La proposition de raccordement N° DF26/046125/001001 adressée par Enedis au Producteur est incluse dans les présentes conditions particulières. Le Producteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de raccordement, d'accès et d'exploitation pour une installation de production  $\leq 36$  kVA raccordée au RPD en basse tension. Celles-ci sont disponibles sur le site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) dans la rubrique « Documentation Technique de Référence » au paragraphe A.1.4.

Elles peuvent être transmises par voie électronique ou postale sur simple demande du Producteur à Enedis. La signature du présent document et de la proposition de raccordement ci jointe vaut acceptation des conditions générales sans aucune réserve.

## **1. Caractéristiques de l'installation de production**

Le Producteur met en place une Installation de Production d'électricité à l'adresse suivante :

**72B AVENUE SALVADOR ALLENDE  
31320 CASTANET-TOLOSAN**

La Puissance de Raccordement est égale à 30 kVA<sup>5</sup> en tri

L'Installation de Production est équipée d'une protection de découplage, d'un ou plusieurs onduleurs ou sectionneurs automatiques incluant la protection de découplage.

## **2. Caractéristiques du raccordement**

Conformément à la proposition de raccordement ci jointe adressée par Enedis au Producteur, les caractéristiques du raccordement sont les suivantes :

- Type de raccordement : souterrain
- Tension de raccordement : Réseau base tension 230/400 Volts
- Dispositif de comptage pour la vente de la totalité de la production

## **3. Désignation du Responsable d'Équilibre**

Le Producteur a désigné EDF comme Responsable d'Équilibre.

## **4. Dispositions complémentaires**

Outre la réalisation de l'installation de production et les éventuels aménagements, muraux en particulier (percements, scellement, enduit, saignées) pour pose par Enedis de ses coffrets, les travaux à réaliser par le Producteur sont les suivants :

Raccordement de l'installation de production au disjoncteur de branchement

---

<sup>5</sup> kVA= kW en considérant une injection à  $\cos(\phi)=1$

Reprise de l'installation intérieure par votre installateur, après la réalisation des travaux de raccordement.

## 5. Coordonnées des Parties

### Coordonnées d'Enedis :

**Enedis**  
**Agence Raccordement Electricité Marché d'Affaires**  
**2 rue Roger Camboulives**  
**TSA 20037**  
**31100 TOULOUSE**  
Email : mps-raccordement-ma@enedis.fr

### Coordonnées du Producteur

**ICEA**  
**815 LA PYRENEENNE**  
**MR GARDETTE JEAN PAUL**  
**LE PROLOGUE**  
**31670 LABEGE France**

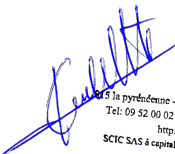
Fait en deux exemplaires paraphés à toutes les pages et signés par le Producteur ou son représentant.

ICEA

☐ Mandataire ☒ Producteur

Date et signature

18/07/2023

  
ICEA  
815 La pyréenne - Le prologue - 31670 Labège  
Tel: 09 52 00 02 06 contact@icea-mar.fr  
http://icea-mar.fr  
SCIC SAS à capital variable, 830 517 090 RCS

**AVERTISSEMENT :** Au cas où le contrat contiendrait des ratures et/ou des ajouts de clauses ou de mentions et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celui-ci serait considéré comme nul et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer un nouveau contrat destiné à remplacer le contrat annulé.

10/10

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Accueil Raccordement Électricité  
Agence Raccordement Marché d'Affaires  
2 rue Roger Camboulives  
TSA 20037  
31100 TOULOUSE  
Tél. : 09 69 32 18 99  
Fax : 05 34 63 73 27  
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex  
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

